

Programme d'activités 2026

1. **Coordination entre les membres de la CARPE** : renforcer les liens avec les associations de la CARPE. S'assurer que chacun·e trouve sa place au sein de l'association.
2. **Liens avec la coalition nationale CESAR** : partager les informations et appuyer les revendications de la CARPE au sein de CESAR.
3. **Collaboration avec l'ATCR** : échanger les informations et appuyer le travail réalisé dans le cadre du recours conjoint contre le bruit admissible et dans le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aéroport.
4. **Collaboration avec Modus** : consolider la collaboration avec la Fondation Modus afin d'obtenir une vision globale, fondée sur des données factuelles, des impacts et des activités de l'aéroport.
5. **Suivre le recours au tribunal administratif fédéral** contre le dossier du nouveau « bruit admissible ».
6. **Lobbying politique** : rencontre avec les acteurs·ices politiques du canton ainsi qu'avec les autorités de l'aéroport.
7. **Participation au débat médiatique** : envoi de communiqués de presse, courriers des lecteurs, réponses aux sollicitations des journalistes.
8. **Participation au débat public** auprès des populations concernées par des conférences, des débats et autres événements.
9. **Communication sur internet et sur les réseaux sociaux** : animation du site internet, des newsletters et des réseaux sociaux. Continuer à diffuser les informations par le biais des différents canaux numériques.
10. **Travail avec les différentes associations environnementales du canton** afin de défendre les intérêts et valeurs de la CARPE notamment au sein de la Coalition Climat Genève.
11. **Continuer de poser des questions précises** dans le cadre de la Commission cantonale consultative CCAEPA pour défendre les riverains

